ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ATTERT

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

LES ENFANTS D'ABORD

ROI 2023 - 2024

Les Enfants d'abord

Echevine de l'Enfance et de la jeunesse	Bernadette HEYNEN	0497/42 76 91
Echevine de l'Enseignement	Annie MARCHAL	0497/70 37 81
Responsable de projet "Les Enfants d'abord"	Marie-Elisa THIELTGEN	0485/21 25 17
Coordinateur ATL	Patrick RAUSCH	0485/56 62 75

Depuis 1998 …

6 L'AVENIR DU LUXEMBOURG
LUNDI 29 JUIN 1998

ATTERT

Des garderies dans toutes les écoles

Dès la rentrée de septembre, des garderies d'enfants seront mises en place dans toutes les écoles communales de la vallée de l'Attert. La seconde phase du projet prévoit l'organisation d'ateliers créatifs, les mercredis après-midis, ainsi que la création d'une crèche, plus tard.

Que s’est-il passé le 26 juin 1998 ?

Non, on n’a pas remarché sur la Lune.

Juste l’idée sympathique d’aider les familles
en créant un service d’accueil communal baptisé
« LES ENFANTS D’ABORD »

L’aventure était lancée avec huit « gardiennes » responsables de 250 enfants de 2,5 à 12 ans pour huit implantations.

En un peu plus de 20 ans, le système a bien évolué, le terme de "gardienne" est tombé aux oubliettes, car notre équipe d’accueillantes ne cesse de se perfectionner en suivant des formations.

Du matériel ludique est mis à disposition afin que vos chers enfants soient reçus dans des conditions les plus agréables possible.

Notre service communal est aussi le partenaire du service d’accueil des plaines du CPAS dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 Accueil Temps Libre.

Nous espérons toutes et tous que vous êtes satisfaits du travail que nous accomplissons chaque jour.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, nous avons triplé le taux de fréquentation et augmenté considérablement notre équipe professionnelle.
Jour après jour, nous nous rendons compte de la confiance que vous nous accordez, et nous vous en remercions.

Notre plus belle récompense reste et restera toujours de voir vos enfants et vous-mêmes venir avec le sourire au sein de nos infrastructures auprès de Carine, Caroline, Céline D., Céline G., Cheila, Dominique, Dorian, Emmanuelle, Fatima, Françoise, Giuliana, Laïla, Martine K., Martine S., Mélanie, Nathalie, Régine, Sébastian, Stéphanie, Susana, Symphorine, Valérie et Véronique.

Personnel d'encadrement

Ecole d'Attert 063/23 51 68 Accueil 0486/36 87 29

Caroline PESTIAUX
Cheila ALVES
Laïla BENSLIMANE
Stéphanie ROMANO

Ecole Enova 063/22 42 14 Accueil 0486/36 80 87

Dorian ANDREOLLI
Nathalie HUTTING
Symphorine THIRY
Véronique COLLIGNON

Ecole d'Heinstert 063/22 12 20 Accueil 0486/36 87 96

Cheila ALVES
Dominique BERNARD
Valérie DEOM

Ecole de Nobressart 063/22 59 38 Accueil 0486/36 80 73

Martine KLEPPER
Stéphanie ROMANO
Susana PACHO MARTINEZ

Ecole de Metzert 063/57 21 67 Accueil 0486/98 13 31

Céline GERARD
Emmanuelle GILLET
Mélanie RAVET
Sébastian SCHU

Ecole de Nothomb 063/21 71 84 Accueil 0486/98 12 51

Martine SCHMIT
Régine NICOLAS

Ecole de Thiaumont 063/57 73 50 Accueil 0486/36 89 75

Céline DENILLE
Françoise SEVRIN
Nathalie HUTTING

Ecole de Tontelange Accueil 0486/98 12 30

Carine THOMAS
Fatima ATOUKAL
Guiliana DAL LAGO
Symphorine THIRY

Raisons d'être

L'accueil extrascolaire communal respecte le Code de qualité de l'ONE pour les milieux d'accueil dont l'objectif majeur est de permettre aux parents de concilier vie de famille et vie professionnelle, de façon satisfaisante pour toutes les parties prenantes.

Celui-ci est réalisé par une équipe de professionnels reconnus et formés pour proposer un environnement favorable aux enfants. Les accueillant(e)s ont suivi ou vont suivre la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participent chaque année à différentes formations de perfectionnement en lien avec leur fonction. La responsable de projet et le coordinateur ATL organisent régulièrement des réunions d'équipe avec les accueillant(e)s afin de travailler sur leurs compétences sur le terrain, de discuter des problèmes rencontrés et de trouver ensemble des solutions.

Faire de l'accueil une transition positive entre l'école et la maison, un lieu sécurisant et enrichissant est essentiel. Notre volonté est d'offrir un accueil de qualité.

Il faut entendre par accueil de qualité, un espace où l'enfant peut se poser, être soutenu et écouté dans ses besoins et ses rythmes, échanger, communiquer, et où l'on valorise ses compétences. Un lieu où il se sent en sécurité, en confiance et dans un sentiment de bien-être. Il est encouragé dans ses projets et est initiateur de ses jeux. Il apprend également la vie en groupe : les règles à respecter, la coopération, l'entraide, la responsabilisation, le respect de soi, de l'autre et de l'adulte dans leurs différences, leurs rôles et leurs particularités. Il est donc encadré par du personnel qualifié, formé pour qu'une réelle pédagogie du bien-être soit mise en place.

Il convient toutefois de préciser que le service d'accueil extrascolaire n'est pas une école de devoirs et qu'en conséquence, le personnel d'encadrement n'est pas habilité à faire les devoirs avec les enfants.

Règles de vie

Les règles de vie font partie intégrante d’un processus pédagogique dans une vie en communauté. Il est donc naturel qu’un cadre soit posé. Il est important que celui-ci soit clair pour chacun.

Pour garantir un climat harmonieux dans tous les lieux d'accueil, les enfants s'engagent à :

- Respecter les autres enfants et les accueillant(e)s.
- Adopter une attitude polie et utiliser un langage correct à l'égard des autres enfants, des accueillant(e)s et de toute autre personne. L'agressivité, la violence et les débordements ne peuvent être tolérés, qu'ils soient verbaux ou non.
- Respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition. Les enfants participeront au rangement de celui-ci.
- Respecter le travail du personnel d'entretien.

En cas de non-respect volontaire et manifeste des règles élémentaires de vie en communauté, les accueillant(e)s pourront appliquer diverses mesures responsabilisantes et réparatrices.

Le personnel d'encadrement veillera à créer un climat de confiance et sera à l'écoute des enfants et des parents toujours dans un esprit de respect de la vie privée de chacun.

Le personnel encadrant veillera à :

- Poser un cadre structurant, sécurisant et rassurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect sont explicites.
- Proposer des activités diverses aux enfants (jeux de société, bricolages, jeux d'imitation, construction, …). Celles-ci sont une réponse directe aux demandes des enfants. Tout sera mis en œuvre pour susciter la créativité et l'autonomie de l'enfant.
- Etre attentif aux attentes des enfants. Les enfants auront d'une part la possibilité de proposer un jeu/une activité et d'autre part la possibilité aussi de refuser de participer à une activité. Chaque enfant pourra choisir s'il veut jouer ou simplement se reposer. Les activités en plein air restent privilégiées.
- A entretenir le dialogue et la communication avec les parents. Les éléments apportés par les parents vont permettre à l'accueillant(e) d'offrir un accueil de qualité à l'enfant. Toute communication se fait dans le respect de l'intimité de l'enfant et de la vie familiale. Les accueillant(e)s sont tenu(e)s de respecter un devoir de réserve.

Les parents s'engagent à faciliter le travail de l'équipe d'encadrement en :

- Inscrivant leur enfant suivant divers moyens mis en place :

  - sur le tableau de présence affiché à l'école,

  - par e-mail, suivant l'implantation fréquentée, l'adresse sera du type **« extrascolaire.implantation@attert.be »** (par exemple pour Heinstert extrascolaire.heinstert@attert.be).

  - sur un formulaire online à l'adresse **www.attert.be/commune/services-communaux/accueil-extrascolaire**

- Remplissant et en signant la fiche de renseignements concernant leur enfant et d'avertir l'accueillant(e) de tous changements (ex : adresse, tél, personnes autorisées à reprendre l'enfant). **Les personnes qui ne sont pas reprises sur la fiche devront signer une décharge auprès de l'accueillant(e), aucun départ précipité sans avertissement du responsable ne sera toléré.**
- Respectant l'horaire de l'accueil **(pas d'enfant seul dans la cour avant 8h15 - règlement de l'école et pas d'interruption pendant le temps de l'accueil - départ, retour)** et plus spécialement les heures de fermeture et de contacter l'accueil en cas de retard ou d'imprévu quelconque ceci afin de rassurer votre enfant. En cas de retard exceptionnel des parents, une indemnité sera demandée.
- Veillant à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange des informations relatives à leur enfant et ceci dans un souci de respect des activités des enfants et de la disponibilité des accueillant(e)s.
- Laissant une collation à leur enfant surtout le **mercredi, aucun dîner n'étant dispensé ce jour-là.**
- Veillant à prévoir des vêtements de rechange (pour les petits comme pour les grands) ainsi que des langes, lingettes, mouchoirs… le tout à fournir à l'équipe d'encadrement.

La Commune se réserve le droit, en dernier recours, de ne plus admettre l'enfant au service de l'accueil extrascolaire.

Règles de vie des différents accueils

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs.
Chaque accueil va établir ses propres règles de vie, en début d'année, en concertation avec les enfants. Ces règles de vie seront affichées dans l'accueil pour permettre à chacun de s'y référer facilement.
Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des temps d'échanges prévus entre enfants et accueillant(e)s. Les règles de vie doivent être les plus claires et les plus simples possibles, afin qu'elles soient comprises et admises – donc respectées – par tous. Enfin, elles doivent être appliquées à tous, de façon identique et permanente.
Les règles de vie de l'accueil peuvent être différentes de celles de l'école.

Mesures de prévention

Chers parents, veuillez ne pas intégrer un enfant à nos lieux d'accueil si celui-ci est manifestement souffrant / malade.
Pour le bien de tous, veuillez remettre à l'accueillante une **boîte de mouchoirs**, des **langes** (si nécessaire), des lingettes et surtout des vêtements de rechange (pour les petits comme pour les grands) et adaptés à la météo (casquette, crème solaire, bottes …) tout au long de l'année.
L'équipe se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou l'un de ses confrères, voire le service 112 en cas de problème à régler sans délai.
Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demandons de remettre une copie de la prescription médicale et d'inscrire sur la boîte les nom et prénom, les heures d'administration ainsi que le dosage pour la bonne et indispensable information de l'accueillant(e).

Droit à l'image

Des photos de vos enfants peuvent être prises en vue d'illustrer les activités de l'accueil extrascolaire **"Les Enfants d'abord".**
Dans le strict respect du **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données), les photos pourront être publiées à titre informatif dans les divers **documents de l'accueil, dans le bulletin communal ou sur le site internet communal.**
Cette publication de données est faite selon le consentement que vous avez exprimé pour votre enfant en votre qualité de représentant(s) de l'autorité parentale, lors de la signature de la **fiche de renseignements** pour l'année scolaire 2022-2023 qui est jointe au Règlement d'Ordre Intérieur.
Vous pouvez avoir accès à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne, ou encore le limiter, en contactant le responsable du traitement, le Délégué à la protection des données (ou Data Protection Officer - DPO) via courriel à l'adresse **dpo@attert.be** ou à l'adresse postale suivante :
Commune d'Attert - Délégué à la Protection des Données - Voie de la Liberté 107 à 6717 ATTERT.
Les données sont conservées sous format numérique et sont consultables sur rendez-vous auprès du service communal d'accueil extrascolaire "Les Enfants d'abord" (063/24 27 85).

Horaires

Pendant les vacances scolaires d'Automne, de Détente et de Printemps une semaine de stage est organisée par l'accueil extrascolaire dans une implantation de la commune.
Durant les vacances d'été, deux semaines de stage seront organisées.
Congé d'Automne :
du 23 au 27 octobre 2023
Congé de Détente :
du 26 février au 1er mars 2024
Congé de Printemps :
du 29 avril au 3 mai 2024
Vacances d'été :
du 8 au 19 juillet 2024
L'horaire de ces journées : **9h à 16h.**
Possibilité d'accueil le matin dès 8h et le soir jusque 17h30
Les détails pratiques vous seront communiqués en temps utile par votre accueillant(e).

Tous les matins de la semaine de
7h15 à 8h15

Pour leur sécurité : pas d'enfants seuls dans la cour avant ou pendant cette tranche horaire

Tous les soirs de
15h45 à 18h30 (premier 1/4h gratuit)

Le mercredi après-midi de
11h30 à 17h30

Journées pédagogiques : de
7h15 à 18h30 avec minimum 8 enfants inscrits

La prise de présence se fait électroniquement via une appli Scan de QR Codes sur les smartphones de l'accueil (ce sera l'heure du téléphone qui sera enregistrée).
Les parents prennent le relais du service dès leur arrivée dans le lieu de l'accueil et de ce fait l'enfant se retrouve sous la responsabilité parentale.
Les enfants seront scannés à l'arrivée des parents

Tarifs

Les prix à la demi-heure et par enfant seront dégressifs par nombre d'enfants d'une même famille inscrits à l'école :

- 1 enfant : 1€
- 2 enfants : 0,90€
- 3 enfants : 0,75€

A partir de 16h toute demi-heure entamée est due.
Un prix forfaitaire est établi pour les journées pédagogiques :

- 1 enfant : 15€ la journée, 7,50€ la ½ journée.
- 2 enfants : 11,20€ la journée, 5,60€ la ½ journée.
- 3 enfants : 9€ la journée, 4,50€ la ½ journée.

Pour les stages, un prix forfaitaire à la semaine sera demandé. Ce forfait devra être payé anticipativement.
Tout dépassement au-delà de 18h30 sera facturé 5€ par enfant par quart d'heure supplémentaire.
Les frais d'accueil vous seront facturés comme suit :
septembre-octobre / novembre-décembre / janvier-février / mars-avril / mai-juin
Une facture vous sera envoyée par voie postale. Dans un souci de dématérialisation vous pourrez également la recevoir par courriel ou directement sur un portail web (Quick School) disponible sur votre smartphone.

La participation des enfants à l'accueil extrascolaire du service communal « Les Enfants d'abord » ne doit pas être freinée par l'intervention financière demandée aux parents.
Dans ce sens, le service communal des Finances en collaboration avec une assistante sociale permet en toute discrétion de proposer aux parents des solutions.

Contact : **fraisaccueil@attert.be** courriel dédié uniquement à ce cas de figure.

Le personnel d'encadrement veillera à créer un climat de confiance, à être à l'écoute des enfants et des parents et ce toujours dans un esprit de respect de la vie privée de chacun.
Pour un bon fonctionnement, il est demandé à tous les participants de respecter ces règles de vie en communauté.
Toute personne qui utilise les services de l'accueil extrascolaire accepte le présent règlement et s'engage à le respecter et le faire respecter par son (ses) enfant(s).

Merci d'avance.

Approuvé en séance du Collège communal du 4 septembre 2023.

Edit. resp. : le Collège communal d'Attert 107, Voie de la Liberté à 6717 ATTERT